

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

BROCANTE DU 19 JUILLET 2026

Date de la manifestation : Dimanche 19 juillet 2026

Lieu : Rue Jean Baptiste Simon 51120 Villeneuve-saint-Vistre et Villevotte

Horaires : 06h-18h

Coordonnées de l'exposant

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Immatriculation du véhicule : _____

TYPE D'EXPOSANT

Particulier

Professionnel

POUR LES PARTICULIERS

Je soussigné(e),

Né(e) le : ____ / ____ / ____

À : _____

Pièce d'identité n° : _____

Délivrée le : ____ / ____ / ____

Par : _____

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile 2026

Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation

POUR LES PROFESSIONNELS

Raison sociale : _____
N° SIRET : _____
N° RCS ou RM : _____
Adresse du siège social : _____

Je soussigné(e),

Nom du représentant : _____

Fonction : _____

Déclare sur l'honneur :

- Être régulièrement déclaré pour l'exercice de mon activité
- Respecter la réglementation applicable aux ventes au déballage
- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Nombre de mètres souhaités : _____ m

- Véhicule sur emplacement
- Sans véhicule

Emplacement gratuit pour tous les exposants (particuliers et professionnels).

PIÈCES À FOURNIR

Particuliers

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité

Professionnels

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation

ATTESTATION

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter le règlement de la brocante.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / 2026

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

N° d'emplacement : _____

Longueur attribuée : _____

Dossier complet reçu le : ____ / ____ / 2026

- Validé
- Refusé

Observations :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BROCANTE DU 19 JUILLET 2026

La participation à la brocante du **dimanche 19 juillet 2026** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 1 – Organisation

La brocante est organisée le **19 juillet 2026** à :

Lieu : Villeneuve-Saint-Vistre et Villevotte

L'organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Article 2 – Conditions de participation

La brocante est ouverte aux :

- Particuliers vendant exclusivement des objets personnels et usagés.
- Professionnels régulièrement inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Chaque exposant doit fournir les documents demandés lors de son inscription.

Article 3 – Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur.

Les exposants s'engagent à respecter les limites de l'emplacement qui leur est attribué.

Les emplacements sont gratuits pour les particuliers et les professionnels.

Aucune cession ou sous-location d'emplacement à un tiers n'est autorisée.

Article 4 – Horaires d'installation et de démontage

- L'accueil des exposants et l'installation des stands sont autorisés à partir de **5 h 00**.
- Les exposants devront avoir terminé leur installation avant l'ouverture au public.
- Les véhicules devront être retirés des zones d'exposition dès la fin du déchargement, sauf autorisation particulière de l'organisateur.
- Le démontage ne pourra débuter avant la clôture officielle de la manifestation, sauf autorisation exceptionnelle de l'organisateur.
- Les exposants devront avoir libéré leur emplacement et évacué leurs déchets avant leur départ.

Article 5 – Objets autorisés et interdits

Sont autorisés à la vente :

- Objets d'occasion.
- Antiquités.
- Collections.
- Livres, jouets, vêtements, matériel de loisirs et objets divers conformes à la réglementation en vigueur.

Sont strictement interdits :

- Les produits alimentaires et boissons sans autorisation spécifique.
- Les armes et munitions.
- Les produits contrefaits.
- Les animaux vivants.
- Les produits dangereux ou illicites.
- Toute marchandise dont la vente est interdite par la loi.

Article 6 – Sécurité

Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité données par l'organisateur.

Les allées de circulation et les accès de secours doivent rester libres en permanence.

Tout comportement susceptible de troubler l'ordre public ou de mettre en danger les participants pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant sans indemnité.

Article 7 – Propreté

Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement.

À la fin de la manifestation, les emplacements devront être laissés propres et débarrassés de tous déchets, cartons, emballages et objets invendus.

L'abandon de déchets sur le site est interdit.

Article 8 – Responsabilité

Les exposants participent à la brocante sous leur entière responsabilité.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Des vols, pertes ou dégradations de biens.
- Des accidents causés par les exposants ou leurs installations.
- Des dommages subis par les véhicules stationnés sur le site.

Chaque exposant est responsable des dommages qu'il pourrait causer aux tiers.

Article 9 – Annulation

En cas de force majeure, d'intempéries, de décision administrative ou de tout événement indépendant de sa volonté, l'organisateur pourra annuler ou interrompre la manifestation sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 10 – Acceptation du règlement

L'inscription à la brocante vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à _____

Le ____ / ____ / 2026

Nom et prénom de l'exposant :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Contact de l'organisateur :

Téléphone : 06-68-56-04-97

E-mail : lavilleneuve@outlook.fr
